

COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE PERMIS DE DÉMOLITION

Mercredi le 5 octobre 2016

19 H 00

DÉCISION RENDUE LE 5 OCTOBRE 2016

Membres du comité :

Monsieur Francis Juneau, conseiller
Monsieur Michel Boudreault, conseiller
Monsieur Ryan Young, conseiller

Objet : Demande de démolition de la tour à boyau de l'hôtel de ville conformément à la résolution 09-234-16 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2016

Décision : Le comité accorde le permis de démolition pour les motifs suivants :

- Le processus de détérioration de la tour à boyau est de plus en plus rapide et affecte l'intégrité de sa structure;
- La structure existante a atteint la limite critique dans son processus de détérioration;
- L'état de la tour à boyau devient un enjeu de sécurité important à très court terme;
- Le coût de la restauration de la tour à boyau est plus onéreux à court, moyen et long terme que le coût de la démolition;
- En tenant compte des commentaires émis par les participants à la réunion du 5 octobre 2016, l'évaluation de la valeur patrimoniale et architecturale de la tour à boyau en fonction de l'ensemble du bâtiment de l'hôtel de ville convainc la majorité du comité d'émettre le permis de démolition.

La décision est prise par la majorité des membres du comité.

Les résultats du vote se détaillent comme suit :

Pour

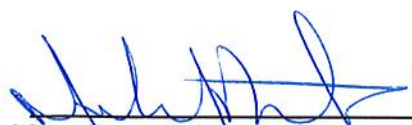
Francis Juneau
Michel Boudreault

Contre

Ryan Young



Monsieur Francis Juneau
Conseiller



Monsieur Michel Boudreault
Conseiller



Monsieur Ryan Young
Conseiller